

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 1 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
LE CONTEXTE.....	2
L'ANALYSE.....	2
LA PERSÉVÉRANCE.....	4
UNE APPROCHE INTÉGRÉE	6
PRINCIPES ET ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE	6
PRÉAMBULE	6
PRINCIPE N ^o 1	7
1. <i>Un étudiant motivé et performant</i>	7
PRINCIPE N ^o 2.....	9
2. <i>Un environnement social et intellectuel de grande qualité</i>	9
PRINCIPE N ^o 3.....	12
3. <i>Des partenaires valorisés</i>	12
UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE	12
MODALITÉS DE SUPPORT INSTITUTIONNEL	12
DES ÉTUDIANTS MOTIVÉS ET PERFORMANTS	13
ADAPTATION ET INTÉGRATION	15
LA FORMATION.....	17
VALORISATION ET SUPPORT	19
CONCLUSION.....	20

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 2 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

INTRODUCTION

Le contexte

Après avoir beaucoup investi pour favoriser la scolarisation de sa population et l'accès démocratique aux études post-secondaires au plus grand nombre de ses citoyens, la société québécoise se bute à un triste constat: celui de l'abandon des études ou du «décrochage». Les chiffres diffusés par les médias sont préoccupants pour une société postmoderne.

L'Université de Montréal a fait siens les objectifs de la société québécoise et a largement ouvert ses portes aux jeunes et aux moins jeunes Québécois. Depuis trente ans, sa croissance a été exponentielle. Dans tous les secteurs de formation, elle a accueilli un nombre croissant d'étudiants issus de la mosaïque qu'est notre société. Parmi eux, nombreux sont ceux qui, diplômés en main, oeuvrent avec dynamisme dans divers champs d'occupation.

L'Université doit cependant reconnaître que d'autres, trop nombreux, quittent l'Université sans avoir complété le programme de formation dans lequel il s'était inscrit. Devant ce constat, l'Université doit fixer ses objectifs à un autre diapason: celui de l'accès démocratique au diplôme.

Il ne s'agit plus seulement d'ouvrir largement les portes de l'Université, mais d'accompagner ceux qui y accèdent pour favoriser l'obtention du diplôme convoité. Pour ce faire, l'Université de Montréal, à l'instar d'autres universités québécoises ou nord-américaines, doit mieux mesurer et mieux comprendre le phénomène de l'abandon constaté à tous les niveaux du système scolaire et dans plusieurs sociétés occidentales.

L'analyse

Dans un premier temps, l'Université a mis sur pied le fichier Cohortes grâce auquel elle a pu suivre le cheminement de cohortes d'étudiants inscrits dans un de ses programmes à chacun des trimestres depuis septembre 1987. Ainsi l'Université a pu mesurer le phénomène de l'abandon et mieux le circonscrire. Au premier cycle, celui sur lequel porte le premier volet de la politique proposée dans le présent document, près de 40% des étudiants abandonnent leurs études. Ce pourcentage varie en fonction de critères que le fichier Cohortes peut évaluer. Par exemple, on note des différences selon le type de programme (il est de l'ordre de 30% dans les programmes spécialisés), selon le secteur d'études (il est moins marqué en sciences de la santé qu'en arts et lettres), selon le statut de l'étudiant (l'attrition est plus importante chez les étudiants à temps partiel).

Même si l'analyse plus poussée des statistiques et la connaissance empirique des raisons de l'abandon permettraient de nuancer la perception négative de l'abandon, il demeure que les chiffres

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 3 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

révélés par le fichier Cohortes justifiaient une analyse plus poussée du phénomène pour mieux le comprendre et, ultimement pour favoriser la diplomation du plus grand nombre. La Commission des études s'est donc engagée à agir pour favoriser l'accès au diplôme. Le 13 novembre 1990, elle a créé le Comité sur la persévérance aux études et lui a confié le mandat :

1. d'identifier les causes de l'attrition¹ à tous les cycles;
2. de proposer des programmes d'activités pour favoriser la persévérance aux études à l'Université.

Considérant que la Faculté des études supérieures avait déjà amorcé des travaux en regard du phénomène de l'attrition² et que la Faculté de l'éducation permanente menait également une étude sur l'attrition dans les programmes de certificat; considérant également les moyens dont il disposait, le Comité a décidé de concentrer ses efforts sur l'attrition dans les programmes longs de premier cycle. L'analyse du fichier Cohortes et une revue de la littérature pertinente l'ont mené à proposer à la Commission des études de procéder à un sondage auprès d'un échantillonnage d'étudiants pour mieux cerner les facteurs socio-économiques de l'attrition, facteurs non pris en compte dans le fichier Cohortes.

Le sondage et l'analyse des données recueillies furent confiés à M. Manuel Crespo de la Faculté des sciences de l'éducation et à Mme Rachel Houle du Bureau de recherche institutionnelle. Pour des raisons d'ordre méthodologique, cette analyse a porté sur les étudiants des cohortes de l'automne 1989 et 1990, inscrits à des programmes longs de premier cycle présentant des taux d'attrition assez élevés et représentatifs de l'ensemble des programmes (aux fins de l'étude, la majeure en sciences de l'éducation a été assimilée à un programme long puisque la Faculté n'offrait pas de programme de baccalauréat).

Des résultats de l'étude, le Comité a dégagé le constat suivant : l'abandon d'un programme ne constitue pas nécessairement l'abandon des études, mais s'inscrit souvent dans un processus de réorientation, voire d'adaptation au système universitaire. Le fichier Cohortes démontrait qu'un bon nombre d'étudiants, qui abandonnent un programme, s'inscrivent à un autre programme à l'Université de Montréal. Le sondage permet de constater que parmi ceux qui quittent l'Université de Montréal, plusieurs s'inscrivent dans les écoles affiliée (7%), dans une autre université (50%), voire

¹ Aux fins de la politique proposée, le terme attrition recouvre les notions d'abandon, d'échec et d'interruption des études à l'Université de Montréal. Il ne concerne pas le transfert d'un programme à un autre à l'Université.

² Le Comité sur la persévérance et la Faculté des études supérieures se sont associés à différentes étapes de l'étude.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 4 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

dans un cégep (17%). La proportion de ceux qui abandonnent effectivement les études n'est donc pas celle que révélaiient les premières statistiques.

Les analyses dédramatisent donc en quelque sorte le phénomène de l'attrition à l'Université de Montréal. De plus, certains préjugés ne résistent pas à l'étude, notamment celui des causes économiques de l'abandon des études. D'une part, des persévérants sont aussi endettés, sinon plus, que ceux qui ont quitté l'Université; d'autre part, nombre de ces derniers poursuivent leurs études ailleurs. Il en est de même du préjugé relatif à la faiblesse du dossier académique de ceux qui n'accèdent pas au diplôme (35% d'entre eux ont une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,7), ce qui n'exclut pas qu'un certain nombre d'étudiants n'ont pas démontré qu'ils avaient les capacités d'entreprendre des études universitaires.

La persévérance

L'étude jette un éclairage fort intéressant sur la persévérance. Elle fait ressortir que celle-ci renvoie à une problématique à multiples facettes et fait appel à une responsabilité partagée. Elle interpelle l'étudiant; elle interpelle les professeurs, les chargés de cours, les auxiliaires, les cadres et professionnels, les commis, bref, tous ceux et toutes celles qui accompagnent l'étudiant dans son projet de formation; enfin, elle interpelle l'institution. Cela ressort clairement de la présentation des deux profils contrastés, celui du persévérant et celui de l'étudiant non persévérant, de l'analyse détaillée des facteurs de l'attrition et des suggestions de changement données par les étudiants qui ont répondu au sondage. L'étude démontre que la persévérance tient à la fois de la qualité du projet d'études et de formation, de la qualité de l'étudiant et de la pertinence de son orientation, enfin de la qualité de l'environnement intellectuel, social et physique que lui offre l'Université.

Au point de départ, l'étudiant est le premier agent de la réussite de ses études. L'institution et ceux qui, à tous les niveaux, participent à l'encadrement académique, ont la responsabilité de lui assurer les conditions d'une formation de qualité, mais sa motivation et sa volonté d'investir temps et énergie dans ses études sont essentielles. De plus, il lui appartient d'acquérir une formation de base solide qui lui donne accès aux études universitaires. L'Université doit ouvrir ses portes et accompagner tous ceux qui manifestent clairement, notamment par leur préparation antérieure, une ferme détermination à réussir un projet d'études. Il sera donc question d'information, d'orientation, de recrutement et de normes d'admission dans la politique proposée.

L'étudiant ne peut réaliser seul son projet d'études et de formation. Il doit être accueilli et accompagné pour que son projet s'inscrive dans le projet institutionnel décrit dans l'Énoncé de mission.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 5 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

En ce sens, la relation enseignant-étudiant est au cœur de ce projet d'études et de formation. Par la qualité de son enseignement, à laquelle contribuent sa recherche et sa pédagogie et son activité professionnelle, le professeur ou le chargé de cours fait œuvre d'éducateur et contribue à motiver l'étudiant, donc à le retenir dans un processus d'apprentissage.

En regard du professeur, l'Université a une volonté ferme de rétablir un meilleur équilibre entre l'enseignement et la recherche pour favoriser l'accompagnement des étudiants dans leur projet. En effet, le système de promotion et le plan de carrière des professeurs ont eu, et ont encore, pour effet de donner prééminence à la recherche sur l'enseignement et ce, malgré le discours officiel. Pour rétablir l'équilibre entre ces deux fonctions, les corps universitaires ont adopté une **Politique sur la valorisation de l'enseignement**. S'appuyant sur le principe de la complémentarité de la recherche et de l'enseignement, cette politique propose «d'aller au-delà du discours en proposant des mesures concrètes pour valoriser la fonction enseignement».³

En regard du chargé de cours, l'Université reconnaît pleinement sa contribution. Il convient en effet de signaler que le rôle du chargé de cours ne peut être réduit à une prestation dans une salle de cours. Celui-ci a autant que le professeur un devoir d'encadrement et de disponibilité. Il doit aussi être pleinement conscient de la place qu'occupe le cours dont il assume la responsabilité dans le cheminement de l'étudiant et dans le programme. L'Université a donc intégré dans la Convention collective des chargés de cours une clause relative à l'intégration pédagogique (article 22).

Par ailleurs, le professeur ou le chargé de cours n'est pas seul, sa responsabilité à l'égard de l'étudiant est partagée avec ses collaborateurs : les auxiliaires d'enseignement, les cadres, les professionnels et les commis des unités académiques ou des différents services de l'Université.

La politique comportera donc un volet important sur la qualité de l'environnement pédagogique, sur le rôle primordial des professeurs, des chargés de cours et de tous ceux qui, à des niveaux d'intervention divers, accompagnent l'étudiant dans son cheminement vers la diplomation. La politique proposée s'appuiera sur la nécessaire valorisation de ceux qui se sont engagés dans un projet de formation et de ceux qui ont charge de les accompagner.

Quant à l'institution, elle crée les conditions systémiques, académiques, sociales et physiques qui favorisent la relation enseignant-étudiant. Tous les employés de l'Université doivent réaliser que les objectifs spécifiques qui sont les leurs doivent nécessairement être teintés par l'objectif général de projets de formation à concrétiser.

³ «La valorisation de l'enseignement: au-delà du discours», Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, septembre 1993.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 6 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

La politique sur la persévérance confirme la volonté de la Direction de l'Université de Montréal de favoriser l'équilibre entre l'enseignement et la recherche. De plus, elle s'inscrit dans la volonté d'une meilleure intégration des professeurs et des chargés de cours, dans la perspective d'un projet de formation. La politique sur la persévérance propose une démarche orientée vers la qualité de la formation. Un accent particulier sera porté sur le premier trimestre d'inscription et la première année d'études compte tenu du fait que ce moment est décisif dans le cheminement de l'étudiant. C'est dans cette perspective que l'Université de Montréal compte poursuivre l'objectif de la persévérance par la qualité.

Une approche intégrée

Principes et orientations de la politique

Préambule

L'analyse des trois groupes de variables institutionnelles, académiques et psychosociales retenues pour l'enquête menée auprès d'étudiants des Cohortes de l'automne 89 et de l'automne 90 permet de dégager le portrait robot de l'étudiant persévérant.

L'expérience académique de cet étudiant repose sur sa propre motivation, sur sa passion pour le programme de son choix et sur la qualité de son rendement académique. En outre, le persévérant s'insère facilement dans son nouvel environnement universitaire. Il participe beaucoup aux activités académiques et sociales. Il utilise les divers services mis à sa disposition. Il est sensible à l'appui des membres de sa famille et de ses amis, à l'accueil et à l'encadrement des professeurs, des chargés de cours et de leurs collaborateurs de l'enseignement, c'est-à-dire à leur disponibilité. Il considère ces aspects comme essentiels tout au long des études et particulièrement au début, au cours de sa première année. Comme la perception qu'il a de son expérience à l'Université diffère peu de celle de son collègue qui a quitté l'Université, il convient de relever les difficultés qu'il a signalées pour proposer une politique de persévérance axée sur la qualité. En effet, les lacunes notées par rapport à l'information, à l'accueil, à l'encadrement, à l'enseignement et au programme sont les mêmes pour les deux types d'étudiants. Par ailleurs, dans la mesure où, comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, plus du tiers des étudiants qui quittent l'Université de Montréal ont de bons résultats académiques, la politique vise autant à assurer un projet de formation de qualité à ceux qui persévèrent qu'à aider et mener à la diplomation ceux qui sont susceptibles de quitter l'Université.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 7 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

Les principes directeurs qui orientent la politique sur la persévérance sont donc les suivants :

- l'Université de Montréal doit miser sur une clientèle étudiante motivée et performante;
- elle doit favoriser un environnement social, intellectuel et physique stimulant et de grande qualité;
- elle doit s'engager à appuyer et à reconnaître la contribution à la qualité du projet d'études et de formation de l'étudiant, du professeur, du chargé de cours et des autres intervenants impliqués dans l'enseignement et l'encadrement.

PRINCIPE N^o 1

1. *Un étudiant motivé et performant*

1.1 L'information

En vue de choisir le programme qui lui convient le mieux, l'étudiant a besoin d'une information adéquate bien avant sa venue à l'Université. Cette information doit porter sur les programmes d'études offerts par l'Université, sur les exigences que comporte un projet d'études, sur les perspectives d'emploi dans chacun des secteurs. La responsabilité du choix de carrière incombe à l'étudiant, mais l'Université peut aider celui-ci par la qualité, la pertinence et l'accessibilité de l'information transmise.

À l'Université de Montréal, plusieurs ressources sont offertes en ce sens telles que la publication des annuaires et de la brochure «Vers l'Université», les journées «portes ouvertes», etc. Des brochures sectorielles sont mises à la disposition des étudiants du collégial. Le moment est venu de procéder à l'évaluation de l'efficacité de ces moyens et d'en améliorer la coordination. La qualité de l'information est essentielle pour aider l'étudiant à définir son orientation. L'étude sur la persévérance le confirme: l'étudiant bien informé, celui qui a défini un projet clair, a plus de chances d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

1.2 L'orientation

C'est au secondaire et au collégial que se dessine l'orientation de l'étudiant. La responsabilité première de l'aide à l'orientation des étudiants incombe donc à ces ordres d'enseignement. L'Université doit toutefois appuyer ces derniers en fournissant l'information appropriée aux professionnels de l'orientation et aux candidats aux études universitaires.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 8 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

Il arrive toutefois qu'une orientation choisie, même avec le meilleur éclairage, se révèle erronée. Le Service d'orientation et de consultation psychologique de l'Université de Montréal a un rôle important à jouer en cette matière. Il aide l'étudiant qui a besoin d'appui. Par ailleurs, la réorientation de celui-ci se définit d'autant mieux que de mauvais choix ont pu être décelés tôt et à cet égard, ceux qui accompagnent les étudiants dans leur cheminement (professeurs, chargés de cours, auxiliaires, cadres, professionnels, commis) sont appelés à jouer un rôle essentiel et doivent être attentifs et disponibles pour le faire.

1.3 La sélection

Pour atteindre l'objectif de la persévérance axé sur la qualité, l'Université de Montréal doit s'assurer de la qualité de sa population étudiante en recrutant, en sélectionnant et en admettant des personnes motivées et performantes. L'étude a largement fait la preuve que les étudiants qui présentent un très bon dossier scolaire et qui sont motivés ont de meilleures chances de terminer le programme dans lequel ils sont engagés.

La sélection d'une telle clientèle passe par un recrutement dont les principes et les modalités permettront d'atteindre les clientèles cibles. Un comité sur le recrutement, rattaché au vice-rectorat à l'enseignement, a été créé pour mettre en place une politique axée sur la volonté d'accueillir à l'Université de Montréal les meilleurs étudiants. Ce comité travaille d'une part sur la visibilité de l'Université de Montréal en intervenant directement dans les différents milieux, notamment dans le réseau des écoles secondaires; d'autre part, sur la coordination des plans de recrutement des diverses unités académiques afin d'éviter les doublages et les gaspillages d'énergie et de ressources. Depuis l'automne 1996, c'est le Bureau du recrutement qui est responsable de toutes les activités de coordination des activités de recrutement.

La sélection d'une telle clientèle passe également par l'implantation d'une politique d'admission efficace. Le processus actuel est lourd à administrer et impose des délais indus. Pour répondre rapidement aux candidats et les inciter ainsi à s'inscrire à l'Université de Montréal (le processus de conversion), le Registrariat a déjà proposé de ne plus traiter les demandes d'admission à un programme de deuxième choix quand le candidat a été accepté dans le programme de son premier choix. D'autres mesures doivent être adoptées pour améliorer le processus d'admission de bons candidats.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 9 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

1.4 La qualité du dossier et les conditions d'admission

La sélection d'une telle clientèle repose enfin sur la qualité du dossier de l'étudiant. Ici encore, l'étude est concluante: les étudiants qui présentent un meilleur dossier scolaire réussissent en plus grand nombre. Les conditions d'admission définies dans les règlements pédagogiques facultaires doivent être respectées, voire haussées. La base de toute réussite a été et demeure une préparation solide et une motivation à poursuivre des études de façon assidue. Dans le passé, trop d'étudiants ont été admis à l'Université de Montréal sur la base d'un programme collégial non complété ou encore de notes faibles et d'un dossier qui révélait une motivation douteuse. L'Université doit poursuivre ses efforts de raffinement des méthodes de sélection des étudiants pour en arriver à considérer non seulement les notes ou la cote Z (remplacée par la cote R depuis 1996) mais encore la formation globale des candidats (tests, entrevues, etc.)

Le recours à l'admission conditionnelle doit se faire dans le respect des dispositions réglementaires adoptées en septembre 1994 visant à réaffirmer le caractère exceptionnel de l'admission conditionnelle (article 2.3 du *Règlement pédagogique cadre*) et d'une décision en ce sens des recteurs des universités québécoises.

Par ailleurs, il demeure que l'Université n'est pas responsable de la formation offerte dans les écoles secondaires et les cégeps. Elle doit à la fois travailler avec ses partenaires de l'éducation, pour améliorer la préparation aux études universitaires, et avoir une attitude accueillante envers les étudiants qui ne sont pas entièrement responsables des lacunes dans leur formation préuniversitaire observées par l'Université en leur offrant, par exemple, des passerelles menant aux programmes de leur choix.

PRINCIPE N° 2

2. *Un environnement social et intellectuel de grande qualité*

2.1 L'adaptation et l'intégration

La qualité de l'environnement physique, social et pédagogique a été mentionnée par les étudiants comme facteurs déterminants de la persévérance aux études à l'Université de Montréal. La localisation de l'Université de Montréal, en plein coeur de la ville et d'un quartier animé et l'accessibilité du site sont parmi les atouts mentionnés par les étudiants. Mais il y a plus. La perception d'être une personne respectée, valorisée, demeure une préoccupation constante chez tous les étudiants persévérants ou non. À leurs yeux, importe au plus haut point le sentiment que l'institution s'occupe d'eux, par l'entremise des professeurs, des chargés de cours et des employés autant que par les activités prévues pour les accueillir. Il convient d'ailleurs de mentionner que les

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 10 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

projets d'intégration pédagogique prévus à la Convention collective des chargés de cours s'inscrivent tout à fait dans cet esprit.

a) L'accueil

Un fait saillant ressort des études sur la persévérance: le premier trimestre et la première année sont des moments clés dans le cheminement de l'étudiant vers la diplomation ou, au contraire, vers l'abandon. La qualité de l'accueil influence l'étudiant au point de l'amener à décider de poursuivre ou d'abandonner ses études. Il convient de généraliser et de consolider les activités d'accueil déjà prévues au programme de la rentrée par les unités, les facultés, les Services aux étudiants et les associations étudiantes et par le Service des bibliothèques. À cet égard, la participation des professeurs et des chargés de cours est toujours appréciée.

De l'admission à l'inscription, l'Université doit veiller à développer chez l'étudiant un sentiment d'appartenance en personnalisant le processus d'accueil. Une lettre de bienvenue, une invitation à visiter le département, la désignation rapide d'un parrain étudiant ou d'un conseiller pédagogique comptent parmi les moyens envisageables pour intégrer rapidement un nouvel étudiant. Ceci est l'affaire des unités, des professeurs, des chargés de cours et des pairs. En début d'année universitaire, il convient d'inviter les nouveaux étudiants à profiter des séances d'information, de les aider à s'orienter facilement sur le campus, à connaître les services mis à leur disposition (bibliothèque, services informatiques, service audiovisuel, photocopie, etc.).

L'unité a aussi intérêt à mieux connaître ses étudiants, leurs attentes, leur compréhension des objectifs du programme et même leur motivation. Elle pourra ensuite articuler ses interventions de façon plus pertinente.

b) L'inscription

L'inscription aux cours est également un moment privilégié pour rencontrer l'étudiant, lui présenter le programme, ses objectifs généraux de même que les cheminements possibles qu'il autorise et le guider dans son choix de cours. Le choix des personnes-ressources pour guider les étudiants dans le processus d'inscription est donc fondamental. Ces personnes doivent avoir une excellente connaissance du programme et de la réglementation universitaire. Idéalement, les professeurs et les chargés de cours devraient participer à l'inscription, présenter les cours, les objectifs qu'ils poursuivent ainsi que leurs exigences. Certaines unités proposent des cours d'introduction portant sur la méthode de travail intellectuelle et la gestion du temps. Une telle pratique ou des pratiques analogues devraient être généralisées. D'autres initiatives méritent d'être encouragées comme les différentes activités préparées pour la rentrée des étudiants, qu'elles soient à caractère social ou

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 11 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

académique. La rentrée doit demeurer un temps fort pour les étudiants, les services, les unités et les associations étudiantes.

2.2 La formation

Si l'intérêt pour la discipline occupe le premier rang parmi les raisons du choix d'un programme, si l'image de prestige de l'Université, la réputation de certains départements et de certaines facultés, la renommée internationale de professeurs ou l'expertise reconnue de chargés de cours ont attiré les étudiants, la qualité de l'environnement pédagogique demeure un facteur déterminant dans la persévérance aux études.

En premier lieu et particulièrement dans les plans d'action consécutifs à l'évaluation des unités, l'Université et ses facultés doivent continuer à encourager l'élaboration de programmes qui correspondent à des projets de formation explicites et dont le cheminement ou les cheminements proposés sont cohérents et clairs. L'étudiant doit pouvoir faire le lien entre son projet de formation et le programme universitaire qui lui est présenté. À cet égard le rôle du conseiller pédagogique est primordial, on ne saurait trop le redire.

Au-delà des structures, la qualité de l'environnement repose également sur la motivation des professeurs et des chargés de cours sur leur engagement dans l'enseignement autant que dans la recherche ou le ressourcement professionnel, sur leur maîtrise de la communication et de la pédagogie et sur leur disponibilité. La relation enseignant-étudiant doit être basée sur la confiance et le respect mutuel, et ce à tous les cycles d'études. La responsabilité des professeurs et des chargés de cours à cet égard est partagée avec leurs collaborateurs de l'enseignement.

D'autres personnes contribuent à la qualité de l'environnement pédagogique. Ce sont les cadres et professionnels des unités, les commis et secrétaires, lesquels sont souvent les premiers interlocuteurs des étudiants. Leur accueil généreux, leur souci de donner une bonne information ou un conseil pertinent, voire leur encouragement occasionnel peuvent faire la différence entre la réussite et l'abandon.

La préoccupation pour la qualité de la pédagogie et de l'enseignement est centrale chez les persévérants. La compétence en enseignement tout autant que la mise à jour des savoirs par la recherche ou le perfectionnement est la condition fondamentale sur laquelle repose cette qualité. La demande de professeurs et de chargés de cours expérimentés, appuyés d'auxiliaires compétents, est forte chez les étudiants, en particulier pour les cours de première année, surtout lorsque ceux-ci sont donnés à de grands groupes.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 12 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

PRINCIPE N° 3

3. *Des partenaires valorisés*

La qualité de la relation enseignants-étudiants repose sur la qualité et la motivation de chacun des partenaires. L'institution doit veiller à valoriser les uns et les autres dans cette tâche essentielle de la mission de l'Université. La **Politique sur la valorisation de l'enseignement** constitue un premier volet de cette valorisation et le vice-rectorat à l'enseignement doit veiller à son implantation.

La valorisation de l'enseignement passe aussi par une amélioration significative des conditions de l'enseignement. L'institution doit veiller à offrir des salles adéquates, fournir des appareils audiovisuels fonctionnels et assurer une sonorisation de qualité. L'institution doit s'efforcer de supprimer les obstacles qui peuvent perturber le déroulement des cours.

Par ailleurs, la valorisation de l'étudiant relève de tous, professeurs, chargés de cours, facultés, départements, institution. L'évaluation juste, l'encouragement à la poursuite d'études supérieures, les palmarès, les bourses, la reconnaissance des bons étudiants constituent des moyens variés pour maximiser le potentiel des étudiants de façon qu'ils réussissent leurs études.

Une responsabilité partagée

Modalités de support institutionnel

Préambule

Dans l'optique des principes déjà exposés, les modalités de mise en oeuvre de la présente politique visant à favoriser la persévérance aux études seront articulées autour de quatre thèmes soit:

- des étudiants motivés et performants,
- l'adaptation et l'intégration,
- la formation,
- la valorisation.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 13 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

Ces modalités se limitent aux facteurs sur lesquels l'institution a prise. Leur impact doit se faire sentir tout au cours du programme de formation et d'études en retenant que la première année de ce programme doit faire l'objet d'une attention particulière⁴.

La politique institutionnelle ne peut toutefois être pleinement actualisée sans le concours de toutes les unités. Il appartient à chacune de proposer un plan d'action sectoriel respectueux des principes énoncés et faisant appel à la participation des professeurs, des chargés de cours et de tous les intervenants impliqués dans l'accueil, l'orientation et l'encadrement des étudiants du premier cycle. L'institution aura la responsabilité de coordonner les efforts de chacun et de favoriser la diffusion de l'information.

Des étudiants motivés et performants

Une judicieuse application du principe de l'accessibilité

Objectif

Assurer une meilleure application du principe de l'accessibilité aux études universitaires par une sélection plus rigoureuse basée sur un dossier académique solide et par le recrutement d'étudiants motivés.

Modalités et responsabilités

Le Bureau du recrutement, le Registrariat, les facultés et les départements doivent consolider et généraliser les actions déjà entreprises pour recruter les meilleurs étudiants et effectuer une sélection plus rigoureuse.

La préparation antérieure

Objectif

Favoriser les échanges avec l'ordre d'enseignement collégial pour assurer la préparation antérieure adéquate des étudiants.

⁴ À ce sujet, il est intéressant de noter que des institutions qui ont élaboré des plans d'action pour favoriser la persévérance aux études font de la première année d'études universitaires la cible de leurs stratégies (UQAM, U. Guelph, U. of South Carolina, U. of Winnipeg, U. of Victoria et, plus près de nous, la Faculté des arts et des sciences).

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 14 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

Modalités et responsabilités

Le vice-rectorat à l'enseignement et les doyens doivent être présents aux diverses tables de concertation avec les représentants du collégial et exprimer dans tous les forums pertinents les vues de l'Université sur la préparation nécessaire aux études universitaires.

L'information et l'orientation

Objectif

Évaluer la finalité, la pertinence et l'efficacité de l'ensemble des documents d'information sur les programmes à l'Université de Montréal. Évaluer l'information transmise et l'appui accordé aux responsables de l'orientation dans les écoles secondaires et dans les cégeps.

Modalités et responsabilités

Le vice-rectorat à l'enseignement, le vice-rectorat aux affaires publiques, le Registrariat et le Bureau du recrutement doivent procéder à l'évaluation de l'ensemble des documents d'information sur les programmes à l'Université de Montréal en vue de promouvoir une politique de communication plus efficace et une collaboration utile avec les responsables de l'orientation dans les écoles secondaires et les cégeps.

L'admission et l'inscription

Objectif

Revoir la politique et les modalités d'admission et d'inscription

Modalités et responsabilités

Le vice-rectorat à l'enseignement, le vice-rectorat aux affaires publiques, les doyens et le Registrariat ainsi que le Comité de gestion de l'enseignement du Comité directeur sur les informations de gestion doivent s'assurer que la politique et les modalités d'admission et d'inscription à l'Université de Montréal permettent une réponse rapide et efficace aux étudiants recrutés. Avec la collaboration éventuelle de la Direction des infrastructures technologiques d'enseignement et de recherche, ils doivent également veiller à ce que l'information sur les programmes et les modalités selon lesquelles celle-ci est véhiculée, aident véritablement les étudiants à choisir leur programme.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 15 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

Adaptation et intégration

L'accueil

Objectif

Établir des modalités d'accueil des nouveaux étudiants à chaque session, modalités visant à permettre une meilleure adaptation et une plus grande intégration ainsi qu'à développer le sentiment d'appartenance, de respect et de sécurité des étudiants.

Modalités et responsabilités

Le vice-rectorat à l'enseignement, le vice-rectorat aux affaires publiques, les facultés, les Services aux étudiants, les associations étudiantes doivent chacun et en coordination mettre au point un programme d'accueil des nouveaux étudiants. La participation des professeurs, des chargés de cours et du personnel de soutien aux activités liées à l'accueil des étudiants est également essentielle.

Un environnement sain

Objectif

S'assurer que les étudiants puissent bénéficier de l'appui dont ils ont besoin et d'un environnement sain tout au long de leurs études.

Modalités et responsabilités

Les facultés, les départements, la Direction des immeubles, la Direction des infrastructures technologiques d'enseignement et de recherche, le Service d'orientation et de consultation psychologique et les Services aux étudiants, doivent coordonner leurs efforts pour assurer un environnement psychologique, social et physique respectueux de chacun et favorable à la poursuite d'un projet de formation.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 16 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

Un encadrement préventif

Objectif

Repérer, dès l'admission et à l'analyse de leur dossier, les étudiants susceptibles d'éprouver des difficultés d'adaptation et leur offrir un encadrement approprié pour les aider tant sur le plan académique que personnel.

Modalités et responsabilités

L'identification de ces étudiants et l'élaboration d'un suivi approprié à chacun d'eux est sous la responsabilité des unités qui peuvent recevoir l'appui du Registrariat. Il en est de même de la désignation de conseillers pédagogiques conscients de l'importance de leur rôle de soutien; le vice-rectorat à l'enseignement encourage fortement cette pratique qui s'inscrit dans la **Politique de valorisation de l'enseignement**. Le vice-rectorat a également la responsabilité d'inciter les facultés à appliquer les règlements pédagogiques avec l'esprit de soutien à l'étudiant dans lequel ils ont été conçus; ainsi, à titre d'exemple, on donnera au jury d'évaluation l'importance que lui attribuent les règlements pédagogiques, notamment en ce qui a trait à l'encadrement de l'étudiant.

Un réseau social et de soutien

Objectif

Aider les étudiants à s'insérer dans un réseau social et de soutien ou à en former un.

Modalités et responsabilités

Les Services aux étudiants et les associations étudiantes ont une responsabilité particulière en ce domaine. Les unités peuvent par ailleurs mettre sur pied diverses activités (visite de l'unité, journées d'accueil, etc.) ou prévoir un encadrement particulier des nouveaux inscrits (par exemple, le parrainage par des étudiants plus avancés dans le programme).

Des groupes stables

Objectif

Favoriser, dans la mesure du possible, le maintien de groupes stables surtout au cours de la première année.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 17 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

Modalités et responsabilités

Les doyens, les directeurs de département, les professeurs et les chargés de cours collaborent à l'élaboration de programmes dont la structure et les cheminements (cours obligatoires, surtout en première année) proposés à l'étudiant doivent favoriser l'intégration de celui-ci à l'unité et à un groupe de pairs le plus stable possible.

La formation

Les programmes

Objectif

Définir des objectifs de programmes et mettre au point des cours en vue de développer les aptitudes propres à une formation universitaire et fournir le cadre académique ainsi que l'encadrement pédagogique propices à des études réussies.

Assurer le cadre physique propre à favoriser des études réussies.

Modalités et responsabilités

Le vice-rectorat à l'enseignement, en collaboration avec les facultés et les services concernés, doit poursuivre l'application des principes relatifs à l'évaluation de l'enseignement dans le cadre de la **Politique sur la valorisation de l'enseignement.**

La Commission des études et toutes les instances concernées, dans le cadre de leur mandat, doivent élaborer des programmes et les évaluer en fonction des objectifs de formation des programmes de premier cycle définis par l'Université et dans l'esprit d'un soutien à l'étudiant (groupes stables, cheminement bien défini, etc.).

L'Université doit profiter de l'outil privilégié que constitue l'évaluation des unités et les plans d'action consécutifs pour examiner les programmes de premier cycle à la lumière des objectifs définis par l'Université et les refondre, le cas échéant.

Les facultés et les départements doivent être attentifs aux compétences pédagogiques des professeurs et des chargés de cours dans l'affectation aux enseignements de premier cycle notamment au premier trimestre d'un programme.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 18 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

Les professeurs et les chargés de cours doivent se sentir personnellement impliqués dans la mise en application de la politique sur la persévérance. Par ailleurs, il appartient à la Division Développement organisationnel et individuel de la Direction des ressources humaines de continuer à œuvrer dans des activités de formation et de perfectionnement pédagogiques.

L'Université doit également attacher de l'importance à la formation des auxiliaires d'enseignement. La Division Développement organisationnel et individuel de la Direction des ressources humaines doit considérer des outils de formation pédagogique pour ceux-ci.

Le personnel de soutien (cadres, professionnels, commis, secrétaires et techniciens) doit être conscient de son rôle d'appui à l'enseignement et veiller à transmettre des informations pertinentes et adéquates de même qu'à appliquer les règlements pédagogiques dans l'esprit de soutien à l'étudiant. La Division Développement organisationnel et individuel de la Direction des ressources humaines et les facultés ont une responsabilité dans la formation du personnel de soutien.

Les unités doivent favoriser la désignation de conseillers pédagogiques là où ce n'est déjà fait.

Le vice-rectorat à l'enseignement, le vice-rectorat à l'administration et la Direction des immeubles doivent veiller à fournir le cadre physique (salles de cours, soutien technique, outillage approprié, etc.) adéquat à la réalisation de ces objectifs.

Les exigences

Objectif

Renforcer l'application des normes relatives aux exigences de réussite pour stimuler la performance académique des étudiants.

Modalités et responsabilités

Le vice-rectorat à l'enseignement, en collaboration avec les facultés, doit veiller à promouvoir des mécanismes d'évaluation justes et équitables et à rendre les professeurs et les chargés de cours plus pleinement conscients des exigences de leur rôle d'évaluateurs.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 19 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

Valorisation et support

Les professeurs et les chargés de cours

Objectif

Valoriser les professeurs et les chargés de cours et tenir compte du temps consacré aux activités d'encadrement (conseiller pédagogique, membre d'un jury d'évaluation, etc.) dans l'attribution des tâches.

Modalités et responsabilités

La **Politique sur la valorisation de l'enseignement** prévoit la valorisation de la fonction d'enseignement. Le Fonds de développement de l'enseignement, les fonds de perfectionnement et d'intégration pédagogique des chargés de cours, les prix d'excellence en enseignement et la Journée de l'enseignement sont des modalités déjà mises en œuvre pour valoriser la fonction d'enseignement.

De plus, le vice-rectorat à l'enseignement assure et continuera à assurer un soutien à l'enseignement (rôle d'animation en regard des objectifs des programmes de premier cycle définis par la Commission des études, soutien offert pour l'élaboration des projets de création et de modification de programmes, etc.) La Division Développement organisationnel et individuel de la Direction des ressources humaines fournit également une aide ponctuelle aux unités.

Enfin, la Direction des immeubles et la Direction des infrastructures technologiques d'enseignement et de recherche doivent veiller à assurer un meilleur cadre physique pour la prestation d'enseignement.

Les étudiants

Objectif

Valoriser les étudiants et souligner les travaux particulièrement bien faits.

Modalités et responsabilités

Il existe déjà à l'Université et dans quelques-unes de ses facultés des modalités de valorisation des étudiants (bourses, prix d'excellence, listes des doyens). Ces pratiques doivent être favorisées, voire

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.7

Page 20 de 20

POLITIQUE INTÉGRÉE SUR LA
PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES
DANS LES PROGRAMMES
LONGS DE PREMIER CYCLE À
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1994-01-11

Délibération :
CE-897-6

Modifications

Date :
1998-01-27

Délibération :
CE-926-6

Article(s) :

généralisées. L'encouragement à la participation étudiante à différents niveaux à l'Université constitue également une forme de valorisation de l'étudiant.

Évaluation après implantation de la Politique

Objectif

Mettre au point une méthode permettant d'évaluer dès la fin de la première session dans quelle mesure les étudiants progressent dans leur adaptation et leur intégration tant sur le plan social que sur le plan académique.

Modalités et responsabilités

Il appartient au vice-rectorat à l'enseignement, en collaboration avec les facultés et le Bureau de recherche institutionnelle d'évaluer les résultats de l'application de la politique proposée.

CONCLUSION

Une politique pour favoriser la persévérance aux études repose sur la participation de tous les intervenants dans le processus de formation : étudiants, professeurs, chargés de cours, personnel administratif. Elle interpelle aussi bien la direction de l'Université que les facultés, les départements et les écoles ou les services. Chacun, à son niveau, contribue au projet de formation par son investissement personnel, par la qualité de son enseignement et de son encadrement, par la qualité d'accueil et le soutien. À chaque niveau les responsabilités sont partagées pour ouvrir les portes à ceux et celles qui démontrent leur capacité et leur volonté de réussir; pour accueillir intellectuellement, socialement et physiquement les étudiants dans un projet d'études, dans un département, dans une faculté, dans une université; pour les aider à établir et à maintenir des relations humaines; pour les inciter à travailler, pour appuyer leurs efforts et faciliter leur démarche vers la diplomation. Avec la collaboration de tous, nous pourrions atteindre des objectifs de diplomation qu'il nous sera possible de mesurer dans un an, deux ans et trois ans.

Enfin, la Commission des études croit essentiel que la Direction de l'Université explicite son plan d'action relatif au support physique et aux ressources humaines qui permettront la réalisation des objectifs de la persévérance et convie toutes les unités à préparer leur propre plan d'action.